



**COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES  
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION**

# **PLAN STRATÉGIQUE**

---

# **CSRFP**

**2025  
2029**





Sauf indication contraire, les droits d'auteur relatifs au contenu du plan stratégique de la CSR/SP appartiennent à l'éditeur. Le contenu du présent document ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

© 2025 Commission Sous-Régionale des Pêches

**Auteur principal** : Dr Patrice BREHMER (CSR/SP, IRD). **Contributeurs** : M. Mamadou DRAME (Guinée, Président du Comité de Coordination de la CSR/SP), M. Lamine CAMARA (Mauritanie), Mme Iolanda BRITES (Cabo Verde), M. Ismaïla NDIAYE (Sénégal), Dr Anna Mbenga CHAM (The Gambia), M. Amadu DJALO (Guinée-Bissau) et M. Sheku SEI (Sierra Leone). **Supervision** : Dr Khallahi BRAHIM (CSR/SP).

**Remerciements**: Abdou Khadir Diakhate (CSR/SP, HPL), Mika Diop (CSR/SP, APA), Mohamadou Makhtar Seck (CSR/SP, SFC), Maria Andrade (CSR/SP, SP), Shegella Sarre (CSR/SP, UCOS).

**Citation proposée** : CSR/SP 2025. Plan Stratégique de la Commission Sous-Régionale des Pêches "CSR/SP" (2025-2029). Version française. Commission Sous-Régionale des Pêches, Secrétariat Permanent, Dakar. <http://dx.doi.org/10.23708/fdi:010096094>

# Table des matières

<b>Vision</b> .....	1
<b>Mission</b> .....	1
<b>Préambule</b> .....	1
Justification du plan stratégique.....	1
Message du Président du Conseil des Ministres.....	2
Message du Secrétaire Permanent.....	3
<b>1. Introduction</b> .....	4
1.1. Présentation de la CSRP.....	4
1.2. Évolution de la gouvernance sous-régionale des pêches .....	5
1.3. Bilan synthétique des plans précédents .....	5
1.4. Objectifs du nouveau plan stratégique .....	5
<b>2. Enjeux et contexte sous-régional</b> .....	7
2.1. Enjeux socio-économiques : emplois, sécurité et souveraineté alimentaire, inclusion .....	7
2.2. Enjeux écologiques : déclin des stocks, dégradation des habitats, pollutions.....	7
2.3. Enjeux géopolitiques : pression sur les ressources, accords de pêche, diplomatie bleue .....	9
2.3.1. Défis transversaux : changement climatique, cohabitation des usages, criminalité dans le secteur des pêches.....	9
2.3.2. Alignement sur les cadres juridiques internationaux .....	10
<b>3. Vision stratégique 2030 de la CSRP</b> .....	11
3.1. Énoncé de la vision .....	11
3.2. Mission revisitée.....	11
3.3. Valeurs fondatrices : coopération, science, durabilité, intégration, équité, et transparence.....	11
<b>4. Principes structurants du plan</b> .....	13
4.1. Gouvernance sous-régionale intégrée.....	13
4.2. Aménagement des pêches, gestion basée sur la science et les données .....	14
4.3. Économie bleue inclusive.....	14
4.4. Approche écosystémique et adaptation climatique .....	14
4.5. Partenariats équitables.....	14
4.6. Communication et transparence .....	15
<b>5. Axes stratégiques 2025–2029</b> .....	16
5.1. <i>Axe 1.</i> Gouvernance sous-régionale et harmonisation des politiques.....	16
5.2. <i>Axe 2.</i> Aménagement soutenable des pêcheries.....	16
5.3. <i>Axe 3.</i> Lutte contre la pêche INN.....	17
5.4. <i>Axe 4.</i> Science, innovation et systèmes d’information.....	18
5.5. <i>Axe 5.</i> Aquaculture et Pêche continentale.....	18
5.6. <i>Axe 6.</i> Économie bleue, alimentation et emploi .....	19
5.7. <i>Axe 7.</i> Résilience climatique et santé des écosystèmes marins .....	20
5.8. <i>Axe 8.</i> Renforcement institutionnel et positionnement stratégique.....	21
<b>6. Dispositif de mise en œuvre</b> .....	22
6.1. Les organes de la CSRP mobilisés.....	22
6.2. Organisation fonctionnelle de la mise en œuvre .....	23
6.3. Gestion financière et conformité .....	23
6.4. Articulation multi-niveau et partenariats .....	24
<b>Glossaire des acronymes</b> .....	25
<b>Appel aux partenaires au développement</b> .....	26

## Vision

Une gouvernance sous-régionale solidaire, garantissant la durabilité des ressources halieutiques, la souveraineté alimentaire, la résilience des écosystèmes et le bien-être des citoyens des Etats Membres.

## Mission

Assurer la coordination, l'harmonisation et la mise en œuvre de politiques sous-régionales concertées en matière de pêche, d'aquaculture et d'économie bleue, en s'appuyant sur la coopération, l'intégration juridique et la solidarité entre les États membres.

## Préambule

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), créée en 1985, joue un rôle central dans la coordination des politiques de pêche entre ses sept États membres. Elle agit en tant que plateforme de concertation, d'harmonisation et d'intégration pour la gestion durable des ressources halieutiques, marines et continentales, dans un espace stratégique fortement dépendant des produits halieutiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaire.

Le Plan Stratégique 2025–2029 a été élaboré dans un contexte marqué par des défis croissants : raréfaction des ressources, effets aggravés du changement climatique, l'expansion de la pêche INN, multiplication des usages du littoral et des eaux, montée des inégalités sociales et économiques, accroissement de la population et des infrastructures littorales, et pressions croissantes d'acteurs extérieurs. Face à ces mutations, la CSRP entend affirmer son rôle moteur dans une coopération dynamique en faveur d'une gouvernance durable, équitable et résiliente des pêches et de l'aquaculture dans la sous-région.

Ce document stratégique vise à guider l'action collective des États membres de la CSRP pour les cinq prochaines années, autour d'une vision commune, de principes partagés, et d'axes prioritaires clairement définis. Il intègre des dimensions transversales majeures, notamment la souveraineté alimentaire, la promotion du genre, la résilience écologique et climatique des socio-écosystèmes côtiers.

Ce plan stratégique s'inscrit dans la continuité des engagements sous-régionaux, continentaux et internationaux pris par les États membres de la CSRP, notamment au titre des Objectifs de développement durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, du « Cadre Stratégique Détaillé pour le Développement d'une Pêche et d'une Aquaculture Durables » de la CEDEAO.

Ce document stratégique est à la fois une feuille de route collective, un outil de pilotage, un levier de coopération et un instrument de plaidoyer politique en faveur d'une gestion durable des stocks halieutiques et d'une économie bleue soutenable et équitable au service des peuples de la sous-région.

## Justification du plan stratégique

La sous-région nord-ouest africaine est l'un des espaces maritimes les plus productifs du continent avec une diversité biologique prolifique et des ressources abondantes. Elle est cependant confrontée à une combinaison croissante de menaces dont les dynamiques affectent directement la sécurité

alimentaire, les moyens de subsistance et les équilibres économiques et sociaux des États membres. Face à ces défis, la coopération entre les États membres de la CSRP est plus que jamais essentielle pour assurer la bonne gestion ainsi qu'une gouvernance concertée et efficace des pêches, aussi bien maritimes que continentales.

Le Plan Stratégique (2025-2029) répond à la nécessité de doter la CSRP d'un cadre d'action, cohérent et mobilisateur pour relever les grands défis actuels et futurs. Il ambitionne de renforcer la vision partagée de la gestion durable des ressources halieutiques, à promouvoir une économie bleue équitable et soutenable,

et à garantir la souveraineté alimentaire des populations.

Ce plan constitue également un instrument de coordination sous-régionale de mobilisation des partenaires et d'ancrage stratégique pour les politiques halieutiques nationales.



### **Message du Président de la Conférence des Ministres**

Chers partenaires, chers citoyens des États membres de la CSRP,



**L**a Commission Sous-Régionale des Pêches, depuis sa création, a su démontrer sa pertinence en tant qu'espace de concertation et de solidarité face aux défis communs de la gouvernance des ressources halieutiques. Aujourd'hui plus que jamais, la complexité des enjeux, comme la sécurité alimentaire, le changement climatique, la pression sur les ressources, la cohésion sous-régionale, l'expansion de la pêche INN, exige une vision commune, ambitieuse et structurée.

Le Plan stratégique 2025–2029 incarne cette vision partagée. Il place la souveraineté alimentaire, la résilience écologique et la coopération sous-régionale au cœur de notre action. Il affirme aussi la volonté politique de nos États de faire de la CSRP un acteur central de l'intégration sous-régionale, de la durabilité et de la paix dans notre espace maritime et continental commun.

Ce plan est l'aboutissement d'un effort collectif, auquel ont contribué institutions nationales, partenaires techniques, scientifiques, professionnels et de la société civile. C'est à ce titre qu'il doit être compris comme un contrat stratégique engageant, non seulement pour la CSRP, mais pour l'ensemble des États membres.

Je forme le vœu que ce document nourrisse l'espoir, renforce la cohérence de nos politiques, et contribue à bâtir une pêche durable, équitable et souveraine pour les générations actuelles et futures.

**S.E. Fassou THEA**

Président de la Conférence des Ministres de la CSRP





## Message du Secrétaire Permanent



**L**e Plan stratégique 2025-2029 constitue une étape déterminante dans l'évolution de notre organisation et dans la réponse collective que les États membres de la CSRP souhaitent apporter aux défis multiples qui affectent les ressources halieutiques, les écosystèmes aquatiques et les communautés côtières et continentales.

Ce document est le fruit d'un large processus d'analyse, d'écoute et de concertation. Il reflète les aspirations des gouvernants, des scientifiques, des professionnels du secteur, mais aussi des citoyens qui attendent de la CSRP des actions concrètes, efficaces et structurantes.

En tant que Secrétaire permanent, je me réjouis de constater que ce plan inscrit la CSRP dans une trajectoire de transformation stratégique. Il renforce nos capacités collectives à mieux comprendre, mieux valoriser et mieux protéger les ressources partagées dont dépend l'avenir de millions de nos concitoyens.

Ce plan, qui s'évertue à assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, intègre pleinement les dimensions environnementales liées à la préservation des écosystèmes. Il offre une vision claire et partagée pour concilier protection des milieux aquatiques, sécurité alimentaire et développement socio-économique au profit des générations présentes et futures.

J'invite l'ensemble des parties prenantes à s'appropriier ce plan, à en faire un outil de mobilisation, de cohérence et d'ambition partagée. C'est à travers notre engagement collectif que nous pourrons concrétiser les orientations définies ici et faire de notre espace commun un modèle de gouvernance halieutique durable et équitable.

**S.E. Dr Khallahi BRAHIM**  
Secrétaire Permanent de la CSRP



© 2023 P. Brehmer, CSRP/IRD

Conférence des Ministres de la CSRP, Dakar, Sénégal

# I. Introduction

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) constitue un cadre de coopération inter-gouvernementale unique en Afrique de l’Ouest, réunissant sept États membres unis autour d’une ambition commune : assurer une gestion concertée, durable et équitable des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques partagés. Depuis sa création en 1985, la CSRP a évolué pour devenir un acteur stratégique du paysage institutionnel sous-régional, jouant un rôle charnière entre les politiques nationales, les engagements continentaux et les initiatives internationales.

Pour jouer pleinement le rôle qui est le sien aux plans sous-régional et international et pour atteindre ses objectifs, la CSRP a élaboré plusieurs plans stratégiques dont le plus récent est celui de 2019-2023. Ce dernier se voulait une continuité du plan précédent et définit des objectifs similaires dont la finalité est de consolider le positionnement de l’organisation dans le renforcement de l’intégration sous-régionale en vue de mieux relever les défis du secteur de la pêche et de l’aquaculture.

Le présent Plan Stratégique s’inspire des nouveaux concepts et initiatives dans le secteur de la pêche afin de permettre à la CSRP de devenir une institution de référence et d’innovation en matière de coopération afin d’assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Il s’agit essentiellement des concepts et initiatives sur la croissance bleue, la transparence dans le secteur de la pêche, les changements climatiques, les directives volontaires sur la pêche artisanale, et les initiatives GEF sur les pêches côtières. Par ailleurs, le précédent Plan Stratégique (2019-2023) intégrait l’aquaculture, le commerce intra-régional des produits halieutiques, la migration des pêcheurs et les perspectives d’évolution possible du mandat de la CSRP vers une Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP).

Le Plan Stratégique (2025-2029) présente une meilleure prise en compte des problématiques de grande envergure pour la sous-région. Il s’appuie sur les acquis du précédent PS réaffirmant ou en réorientant les objectifs les plus structurants. Il jette les bases d’un engagement stratégique partagé, ancré dans les réalités sous-régionales et orienté vers les grands défis contemporains.

## 1.1. Présentation de la CSRP

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) a pour mission de contribuer, à travers une concertation institutionnelle renforcée entre ses États membres, à la préservation durable, à la gestion responsable et à la valorisation équitable des ressources halieutiques marines et continentales de la sous-région.

La vision stratégique de la CSRP à l’horizon 2030 est celle d’un espace halieutique nord-ouest-africain intégré, souverain et résilient, où les ressources aquatiques sont gérées de manière durable au service de la souveraineté alimentaire, de l’équité sociale et du développement économique local.

Les valeurs qui guident l’action de la CSRP et sous-tendent ce Plan Stratégique sont les suivantes : coopération, durabilité, soutenabilité, transparence et fondements scientifiques. Ces valeurs se traduisent par huit engagements. Renforcer la solidarité et l’intégration sous-régionale face aux enjeux communs. Garantir l’exploitation des ressources dans le respect des équilibres écologiques et sociaux. Inscrire toute action dans les limites des capacités de renouvellement des écosystèmes. Promouvoir l’inclusion de tous les acteurs, en particulier les plus vulnérables. Favoriser la redevabilité, la circulation de l’information et la participation citoyenne.

Fonder les décisions sur les meilleures connaissances disponibles, dans un dialogue entre savoirs scientifiques et savoirs locaux. Développer l'aquaculture en tant qu'alternative à la surpêche qui affecte les stocks de la sous-région, notamment les stocks partagés.

## 1.2. Évolution de la gouvernance sous-régionale des pêches

Depuis les années 1980, la gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest a progressivement évolué d'une logique strictement nationale vers des approches concertées, reconnaissant la nature transfrontalière des ressources halieutiques et les interdépendances entre les écosystèmes marins. La CSRP s'est ainsi imposée comme un cadre de référence en matière de dialogue politique, d'harmonisation législative et de coopération technique entre États membres.

Des instruments juridiques majeurs, tels que la Convention sur l'exercice du droit de poursuite ou la Convention sur les conditions minimales d'accès (CMA), ont permis d'asseoir un socle commun de principes et de pratiques. En parallèle, la CSRP a renforcé son rôle dans la lutte contre la pêche INN, la gestion des stocks partagés, et l'animation d'une communauté scientifique sous-régionale.

La reconnaissance croissante des enjeux liés à la surpêche, au climat, à l'économie bleue, à la gouvernance inclusive appelle aujourd'hui à une nouvelle étape : celle d'une gouvernance renforcée, intégrée, tournée vers l'innovation, la soutenabilité et la souveraineté alimentaire. C'est dans cette perspective que s'inscrit le Plan Stratégique 2025–2029.

## 1.3. Bilan synthétique du plan précédent

Le Plan Stratégique (2019–2023), prorogé en 2024 sur décision de la conférence spéciale des ministres (Tanger, Maroc), a permis de consolider la légitimité politique de la CSRP, de structurer la lutte contre la pêche INN, et de poser les fondements d'une gouvernance sous-

régionale plus cohérente. Il a contribué à la mise en place d'outils partagés, à l'amélioration des capacités de suivi, de contrôle et de surveillance, et au renforcement de la coordination entre les États membres. Cependant, plusieurs limites ont été identifiées notamment une couverture incomplète de thématiques émergentes telles que le changement climatique, la pollution marine, la cohabitation des usages ou l'économie bleue mais aussi une faible intégration de l'aquaculture et de la pêche continentale. Enfin, on note une articulation encore limitée entre science et décision politique et des difficultés dans la mobilisation des financements et la pérennisation des actions. Ces constats ont nourri l'élaboration du présent plan stratégique, qui vise une transformation plus ambitieuse, intégrée et alignée avec les priorités actuelles des États membres, tout en assurant la continuité des acquis précédents.

## 1.4. Objectifs du nouveau Plan Stratégique

Le Plan Stratégique (2025–2029) de la CSRP répond à un double impératif : d'une part, renforcer la capacité collective à faire face aux défis complexes de la durabilité halieutique, de la souveraineté alimentaire et du changement climatique ; d'autre part, repositionner la CSRP comme un acteur incontournable de la gouvernance sous-régionale et de l'intégration politique en Afrique de l'Ouest.

Les principaux objectifs de ce plan sont de :

- Consolider les acquis institutionnels et juridiques de la CSRP.
- Améliorer la gouvernance partagée des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques.
- Optimiser les retombées sociales et économiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Promouvoir la soutenabilité écologique, sociale et économique des pêcheries et de l'aquaculture.
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de la sous-région.

- Favoriser l'intégration de l'économie bleue et de l'adaptation climatique dans les politiques nationales et régionales.
- Garantir une meilleure prise en compte de la souveraineté alimentaire dans toutes les dimensions du développement halieutique.

- Promouvoir une plus grande stabilité économique et sociale dans ce secteur.

Ce plan constitue ainsi un cadre structurant et évolutif pour l'action collective, l'innovation institutionnelle et la coopération multi-acteurs au service des ressources aquatiques et des populations qui en dépendent.



Port de pêche de artisanale de Tarrafal, Santiago, Cabo Verde

© 2024 P. Brehmer, CSRP/IRD



Bolon et mangrove, Siné Saloum, Sénégal

© 2023 P. Brehmer, CSRP/IRD

## 2. Enjeux et contexte sous-régional

Les pays membres de la CSRP partagent un espace halieutique stratégique, à la fois riche en ressources et vulnérable aux pressions multiples. L'interface terre-mer, les milieux aquatiques continentaux et les zones économiques exclusives (ZEE) des États constituent des systèmes interconnectés, exposés à une intensification des usages et à une compétition accrue pour l'accès aux ressources.

Dans ce contexte, la pêche et l'aquaculture jouent un rôle fondamental dans les économies nationales, la sécurité alimentaire, les emplois et les cultures locales. Toutefois, ces fonctions sont menacées par une conjonction de facteurs internes et externes : surcapacité de pêche, croissance démographique, pauvreté rurale, pêche illégale (face à la faiblesse du contrôle et de la surveillance), impacts des changements climatiques, pollution et conflits sociaux, ou encore faiblesse du contrôle et de la surveillance.

Cette section dresse un panorama des principaux enjeux qui conditionnent la soutenabilité des ressources halieutiques, la résilience des communautés côtières et la capacité des États membres à répondre collectivement aux défis environnementaux, économiques et sociaux. Il constitue le socle de l'orientation des priorités stratégiques du présent plan.

### 2.1. Enjeux socio-économiques : emplois, sécurité et souveraineté alimentaire, inclusion

Dans la sous-région, le secteur de la pêche et de l'aquaculture représente une source essentielle d'emplois, de revenus et de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour plus de cinquante millions de personnes, en particulier dans les zones côtières et les bassins fluviaux. Il occupe une place déterminante dans les économies locales, tout en assurant des fonctions sociales et culturelles majeures. La forte croissance démographique, la persistance de la pauvreté et les inégalités d'accès aux ressources aggravent la vulnérabilité des populations dépendantes des activités halieutiques.

L'accès au poisson comme source de protéines animales est de plus en plus menacé, notamment pour les couches les plus fragiles, en raison de la surexploitation, de la concurrence d'usages, et des perturbations climatiques.

La souveraineté alimentaire est désormais une priorité centrale pour les États membres de la CSRP. Il s'agit non seulement de garantir un approvisionnement des marchés en produits halieutiques, mais aussi d'assurer le contrôle des filières et la valorisation locale, et la juste répartition des bénéfices issus de l'exploitation des ressources. Par ailleurs, la faible inclusion des femmes, des jeunes et des acteurs communautaires dans les instances de gouvernance et dans les chaînes de valeur limite l'impact positif des politiques halieutiques. Réduire ces inégalités et renforcer les capacités des groupes vulnérables est un levier stratégique pour améliorer la résilience sociale et économique de nos États membres. La CSRP, à travers ce plan, entend soutenir des approches équitables et structurantes, qui placent les enjeux sociaux et alimentaires au cœur des politiques sous-régionales et régionales de la pêche et de l'aquaculture et se faisant l'exploitation durable en tant que finalité des différentes orientations politiques.

### 2.2. Enjeux écologiques : déclin des stocks, dégradation des habitats, et pollutions

Les écosystèmes marins en particulier, et aquatiques en général, de la sous-région ouest-africaine subissent une pression anthropique croissante, mettant en péril leur capacité de renouvellement et les services qu'ils rendent aux populations.



Parc national du Banc d'Arguin, Mauritanie

Le déclin des stocks halieutiques observé au cours des deux dernières décennies est le symptôme d'une surexploitation multiforme, aggravée par l'insuffisance des systèmes de suivi, contrôle et surveillance, l'expansion de la pêche INN, et la faiblesse de certaines politiques d'aménagement.

Les systèmes de gestion non concertés sur les stocks partagés peuvent avoir de lourdes conséquences sur leur productivité et leur résilience. L'optimisation de l'exploitation, en repensant les pratiques d'accès et d'usage des ressources marines et continentales, est aujourd'hui une exigence. Elle suppose l'amélioration des outils de suivi contrôle et surveillance, des pratiques de pêche et d'aquaculture, et des modes de gouvernance.

La dégradation des écosystèmes met en danger leur productivité et risque, à terme, de rompre les équilibres fragiles et de réduire leurs capacités fonctionnelles. Les effets du changement climatique, combinés à des pratiques peu soucieuses de l'environnement, entraînent une érosion de la biodiversité et la perte d'habitats essentiels, altérant ainsi les fonctions écosystémiques indispensables au renouvellement des ressources.

Parallèlement, l'érosion côtière constitue une menace majeure pour les infrastructures liées au secteur des pêches, les habitats essentiels pour certaines espèces exploitées, et les moyens de subsistance des communautés littorales. Accélérée par les effets du changement climatique et les aménagements côtiers non planifiés, cette érosion fragilise les équilibres écologiques et socio-économiques.

Les pollutions, notamment celles d'origine terrestre (plastiques, hydrocarbures, rejets urbains et industriels), affectent la qualité des eaux, la biodiversité et la santé humaine. Encore peu prises en compte dans les dispositifs de gestion halieutique, elles représentent pourtant un facteur critique de dégradation des habitats, parfois essentiels à la reproduction ou au développement des espèces halieutiques.

Face à ces enjeux, la CSRP plaide pour une gestion écosystémique renforcée, intégrant les facteurs de dégradation environnementale, la restauration des habitats essentiels, et l'amélioration des capacités de résilience des milieux et des communautés qui en dépendent. Cependant, la croissance démographique rapide,

la pauvreté persistante et les inégalités d'accès aux ressources accentuent la vulnérabilité des populations dépendantes des activités halieutiques. L'accès au poisson, en tant que source de protéines animales, est de plus en plus menacé, notamment pour les couches les plus fragiles, en raison de la surexploitation, de la concurrence d'usages et des perturbations climatiques.

### 2.3. Enjeux géopolitiques : pression sur les ressources, accords de pêche, diplomatie bleue

Les ressources halieutiques de la sous-région sont au cœur d'enjeux géopolitiques croissants. Elles suscitent l'intérêt de multiples acteurs – États tiers, flottes industrielles étrangères, organisations régionales et multinationales – qui convergent vers la sous-région de la CSRP en raison de sa productivité biologique et de sa position hautement stratégique.

Il en résulte une pression de pêche de plus en plus importante qui a pour corollaire la surexploitation de plusieurs stocks de la sous-région. Celle-ci entraîne une diminution progressive des ressources les plus emblématiques. Cette pression s'exerce dans un contexte de concurrence accrue pour l'accès aux ressources, qui peut exacerber les tensions entre usages, États membres et catégories d'acteurs. La gestion des stocks partagés et des zones de chevauchement devient un défi stratégique, tant pour préserver les équilibres écologiques que pour garantir l'équité entre pays côtiers.

Dans ce contexte, la diplomatie bleue prend une importance stratégique. La CSRP se positionne comme une interface essentielle entre ses États membres et les instances régionales, continentales et internationales, en défendant les intérêts collectifs, la souveraineté sur les ressources et l'intégration sous-régionale.

#### 2.3.1. Défis transversaux : changement climatique, cohabitation des usages, criminalité dans le secteur des pêches

Au-delà des enjeux sectoriels, la sous-région est confrontée à des défis transversaux majeurs, dont les effets cumulés fragilisent les efforts de gouvernance durable des ressources halieutiques. Le changement climatique bouleverse les régimes océaniques et hydrologiques, modifie les répartitions d'espèces, accentue l'instabilité des écosystèmes et exacerbe les risques socio-économiques. Les communautés côtières, fortement dépendantes des ressources aquatiques, figurent parmi les plus exposées à ces impacts.

La cohabitation des usages en mer et dans les espaces côtiers devient un enjeu de plus en plus sensible : infrastructures portuaires, prospection pétrolière, transport maritime, tourisme, aquaculture industrielle, conservation marine. Sans planification concertée, ces activités entrent en conflit avec les intérêts des pêcheries artisanales et de la conservation des milieux. Enfin, la montée des activités illégales, notamment la pêche INN, le trafic de ressources marines ou les flux non réglementés de produits de la mer, appelle à une coopération renforcée en matière de contrôle et de surveillance des pêches.

Ces défis nécessitent une réponse coordonnée, multisectorielle et ancrée dans les réalités des États membres. Ils justifient la nécessité d'intégrer pleinement les approches de résilience, d'aménagement spatial et de gouvernance inclusive dans les stratégies halieutiques sous-régionales et régionales.

© CSRP





Opération de suivi contrôle et surveillance des pêches de la CSRP

### 2.3.2. Alignement sur les cadres juridiques internationaux

Les enjeux halieutiques auxquels fait face la sous-région s'inscrivent pleinement dans les priorités exprimées au niveau continental et global. Le Plan Stratégique (2025–2029) de la CSRP aligne ses objectifs et ses orientations sur plusieurs référentiels internationaux majeurs, afin d'assurer sa cohérence, sa lisibilité et sa capacité à mobiliser les partenariats techniques et financiers. Parmi ces cadres, on peut citer :

- Les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD : 1 « lutte contre la pauvreté », 2 « sécurité alimentaire », 8 « emploi décent », 13 « climat » et 14 « vie aquatique » ;
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui place l'économie bleue, l'intégration régionale, la gouvernance environnementale et

l'autonomie alimentaire au cœur du développement continental ;

- Cadre Stratégique Détaillé pour le Développement d'une Pêche et d'une Aquaculture Durable de la CEDEAO ;
- Les engagements pris dans le cadre de la CEDEAO, de la FAO (ex. : Code de conduite pour une pêche responsable, l'accord de conformité, le plan d'action INN, et PSMA) ;
- La Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la biodiversité (CBD) et celle sur le climat (CCNUCC).

Ce positionnement stratégique permet à la CSRP d'agir comme relais et catalyseur entre les politiques nationales et les engagements internationaux, tout en renforçant sa visibilité et son influence dans les arènes multilatérales.



Opération de suivi contrôle et surveillance des pêches de la CSRP

## 3. Vision stratégique 2030 de la CSRP



**D**ans un contexte marqué par une intensification des pressions sur les ressources halieutiques, une accélération des changements climatiques et une montée des attentes sociétales en matière de justice sociale et de souveraineté alimentaire, la CSRP propose une vision stratégique adaptée aux enjeux actuels. Cette vision s’appuie sur une ambition commune portée par ses États membres : faire de la sous-région un espace de référence en matière de gouvernance durable, équitable et résiliente des ressources aquatiques partagées.

Les fondements de cette vision stratégique proposent, à travers une reformulation de la mission de la CSRP, une clarification des objectifs de transformation à long terme, et une réaffirmation des valeurs qui guideront la mise en œuvre du Plan Stratégique (2025–2029).

### 3.1. Énoncé de la vision

À l’horizon 2030, la CSRP ambitionne de faire de l’espace halieutique des États membres un modèle de gouvernance partagée, durable et inclusive des ressources aquatiques, garantissant la souveraineté alimentaire, la prospérité des communautés et la préservation des écosystèmes.

Cette vision repose sur une solidarité renforcée entre les États membres, sur l’ancrage de la science dans les décisions politiques, et sur une volonté commune d’assurer la soutenabilité écologique, sociale et économique des filières halieutiques et aquacoles de la sous-région.

### 3.2. Mission renouvelée

La mission renouvelée de la CSRP consiste à promouvoir une gouvernance fondée sur la concertation, la solidarité et l’efficacité, en

vue de garantir une gestion équitable, durable et souveraine des ressources halieutiques et aquatiques de la sous-région.

Elle vise à renforcer la coordination entre États membres, à appuyer l’élaboration et l’harmonisation des politiques publiques, à produire et mobiliser les connaissances scientifiques, et à garantir l’inclusion des acteurs locaux dans les processus de décision. À travers cette mission, la CSRP entend agir comme une plateforme sous-régionale et opérationnelle pour la construction d’un avenir halieutique commun, au service du bien-être des populations et de la stabilité des écosystèmes.

### 3.3. Valeurs fondatrices : coopération, science, durabilité, intégration, équité, et transparence

Les valeurs fondatrices qui sous-tendent la vision et la mission de la CSRP, et qui orienteront la mise en œuvre du Plan Stratégique (2025–2029), sont :

- La Coopération par la promotion de la solidarité sous-régionale et l’action collective face aux enjeux partagés à travers la mise en œuvre de projets communs.



- La Durabilité en garantissant l'exploitation des ressources dans le respect des équilibres naturels et sociaux.
- La Soutenabilité en inscrivant de toute politique halieutique dans les limites écologiques et les capacités de renouvellement des écosystèmes.
- La Science en fondant les décisions publiques sur des données fiables, des savoirs partagés et des innovations adaptées.
- L'Équité en assurant une répartition juste des bénéfices et une participation inclusive de tous les acteurs, en particulier les plus vulnérables.
- La Transparence par le renforcement du partage de l'information.
- L'Intégration sous-régionale en affirmant l'unité d'action, la convergence des politiques et l'identité commune des États membres dans la gestion et la gouvernance des ressources halieutiques.



Conférence des Ministres de la CSRP, Dakar, Sénégal

© 2023 P. Brehmer, CSRP/RD

## 4. Principes structurants du plan

La mise en œuvre du Plan Stratégique (2025–2029) repose sur un ensemble de principes fondamentaux qui traduisent les engagements politiques, techniques et éthiques des États membres de la CSRP. Ces principes constituent le socle méthodologique et opérationnel du plan. Ils assurent la cohérence de l'action sous-régionale, la pérennité des résultats et la lisibilité des orientations pour les partenaires nationaux et internationaux.

- Promouvoir une approche coordonnée entre les États membres, renforcer la convergence des politiques publiques, et consolider les mécanismes institutionnels de coopération pour une gouvernance sous-régionale intégrée.
- Soutenir l'élaboration de plans d'aménagement participatifs, appuyés par des données fiables et actualisées, et intégrant les dimensions écosystémiques et socio-économiques pour l'aménagement des pêches fondé sur la science et les données.
- Valoriser les ressources aquatiques en tenant compte des spécificités des États membres, en intégrant les acteurs communautaires, et en assurant une répartition équitable des retombées économiques pour une économie bleue inclusive.
- Intégrer les interactions au sein des écosystèmes, les usages et le climat dans les stratégies de gestion, en renforçant la résilience des habitats aquatiques et des communautés pour une approche écosystémique et l'adaptation climatique.
- Encourager la coopération entre les pays du Sud, tout en mobilisant les partenariats internationaux dans une logique de respect mutuel et de codéveloppement pour un partenariat équitable.
- Promouvoir l'accès à l'information, la diffusion des résultats, et l'implication des parties prenantes à toutes les étapes du cycle de gestion pour une communication transparente.

### 4.1. Gouvernance sous-régionale intégrée

La gouvernance sous-régionale intégrée constitue le fondement même de l'action collective portée par la CSRP. Elle vise à dépasser les logiques purement nationales pour instaurer une vision partagée, cohérente et solidaire de la gestion des ressources halieutiques et de l'économie bleue entre les États membres. Ce principe repose sur plusieurs dimensions clés :

- Harmonisation des cadres juridiques et politiques : encourager l'adoption de normes communes, de conventions et de mécanismes concertés qui facilitent la coopération transfrontalière, réduisent les asymétries réglementaires, et renforcent la sécurité juridique des acteurs.
- Renforcement des institutions sous-régionales : consolider les organes de gouvernance de la CSRP, en particulier la Conférence des Ministres, le Comité de Coordination et le Secrétariat Permanent, pour leur permettre d'exercer pleinement leurs rôles respectifs de pilotage, de coordination ainsi que d'exécution et de représentation.
- Mise en cohérence avec les cadres régionaux et continentaux : assurer une articulation fluide entre les actions de la CSRP et les politiques de la CEDEAO, de l'Union Africaine, et des autres mécanismes d'intérêt.
- Appui à la diplomatie halieutique et environnementale : faire de la CSRP un levier pour porter une voix commune dans les négociations internationales sur les océans, la biodiversité, la pêche, le climat et la gouvernance des pêches.



Ce principe implique également de promouvoir des mécanismes de dialogue inclusifs, transparents et fondés sur la confiance entre les États membres, en valorisant les bonnes pratiques, les retours d'expérience, et les capacités respectives. Il s'agit de construire une architecture institutionnelle robuste, capable de répondre aux défis complexes et évolutifs de la gestion durable des ressources aquatiques.

#### 4.2. Aménagement des pêcheries, gestion basée sur la science et les données

L'efficacité de la gouvernance halieutique repose sur une planification fondée sur des données robustes, une compréhension scientifique des dynamiques écosystémiques et des mécanismes décisionnels participatifs. Dans cet esprit, la CSRP accompagne les États membres dans le développement d'approches intégrées d'aménagement des pêcheries marines et continentales, en veillant à garantir la soutenabilité écologique et socio-économique des exploitations. Cet appui s'articule autour des priorités suivantes :

- Le soutien à la modernisation des systèmes d'information halieutique des États membres;
- L'appui à l'élaboration de plans d'aménagement fondés sur des avis scientifiques ;

- La facilitation de la collecte, de l'harmonisation et du partage des données ;
- La contribution à l'évaluation régulière de l'état des stocks et des pressions anthropiques, en coordination avec les institutions compétentes des États membres.

#### 4.3. Économie bleue inclusive

L'économie bleue n'est durable que si elle est ancrée dans les réalités locales et bénéficie à l'ensemble des États membres et de leurs populations. Ce principe vise à garantir une répartition équitable des retombées économiques, une inclusion active des acteurs vulnérables, et une valorisation durable des potentialités locales. Cela se traduit par la promotion de chaînes de valeur équitables et l'accès aux financements pour les petits opérateurs, les femmes et les jeunes, mais aussi par l'intégration de l'économie bleue dans les stratégies nationales de développement.

#### 4.4. Approche écosystémique et adaptation climatique

La gestion des ressources halieutiques doit se faire dans une compréhension globale des écosystèmes, en intégrant les impacts du changement climatique, des pollutions, des pressions spatiales et des dynamiques sociales. Cette approche vise à renforcer la résilience des socio-écosystèmes côtiers et marins. Cela suppose :

- L'application du principe de précaution dans la planification.
- L'intégration des services écosystémiques dans les politiques publiques.
- Le développement de stratégies d'adaptation fondées sur la nature.
- L'internalisation des risques climatiques dans l'aménagement des pêcheries.

#### 4.5. Partenariats équitables

La mise en œuvre du plan repose sur une logique de co-construction avec les partenaires

régionaux, africains et internationaux. Il s'agit de créer des partenariats fondés sur la confiance, le respect mutuel, la complémentarité des savoirs et le partage équitable

des bénéfiques. Cela inclut la coopération technique et scientifique régionale Sud-Sud, mais aussi la valorisation des expertises locales dans les programmes financés par le Nord.

#### 4.6. Communication et transparence

La visibilité et la participation sont des piliers de la gouvernance durable.

Ce principe vise à instaurer une culture du partage d'information, de la diffusion des résultats, et de la transparence dans les processus décisionnels et financiers. Cela repose sur le développement d'outils de communication accessibles et multilingues, la production régulière de rapports, bilans, tableaux de bord, ainsi que l'organisation de forums, dialogues multi-acteurs et de consultations publiques.



© 2022 P. Brehmer, CSRP/IRD

Port de pêche artisanale à Conakry, Guinée



© 2017 P. Brehmer, CSRP/IRD

Embarcation de pêche traditionnelle, Free Town, Sierra Leone

## 5. Axes stratégiques 2025 -2029

Le Plan Stratégique (2025–2029) s’articule autour de huit axes prioritaires, conçus pour répondre de manière intégrée aux défis identifiés et traduire concrètement la vision stratégique de l’organisation. Chacun de ces axes correspond à une grande orientation structurante, à la fois politique, technique et opérationnelle. Ces axes ne doivent pas être perçus comme des silos indépendants, mais comme des composantes interdépendantes d’une stratégie globale visant à renforcer la gouvernance des ressources halieutiques, à assurer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, à promouvoir une économie bleue équitable et soutenable, et à garantir la résilience écologique et sociale des territoires.

Chaque axe stratégique donne lieu à des objectifs spécifiques et des leviers d’action qui seront détaillés dans les Plans de Travail Annuel Budgétisé (PTBA) présentés au Comité de Coordination de la CSRP. Leur articulation est pensée pour favoriser la complémentarité entre les politiques nationales et régionales, la transversalité des thématiques, et la cohérence avec les engagements internationaux des États membres. La mise en œuvre des activités par axes se fera annuellement via la réalisation de programmes et projets élaborés avec les partenaires de la CSRP.

### 5.1. Axe 1. Gouvernance sous-régionale et harmonisation des politiques

Cet axe vise à consolider le rôle stratégique de la CSRP en tant que cadre de coopération, de régulation et d’intégration régionale dans le domaine des pêches et de l’économie bleue. Il s’agit de renforcer l’efficacité des mécanismes institutionnels existants, d’harmoniser les cadres juridiques et réglementaires, et d’assurer une meilleure convergence des politiques halieutiques entre les États membres.

#### Les priorités

- Mettre à jour, finaliser et faciliter la signature des conventions, protocoles et textes juridiques encadrant la coopération sous-régionale dans le secteur halieutique.
- Développer des instruments juridiques harmonisés entre États membres pour une

gestion durable des ressources marines et continentales.

- Promouvoir l’intégration des politiques halieutiques dans les cadres stratégiques et les mécanismes de gouvernance de la CEDEAO, de l’Union Africaine et d’autres cadres régionaux et continentaux.
- Appuyer la mise en œuvre effective d’instruments juridiques internationaux pertinents.
- Renforcer le rôle des organes de gouvernance de la CSRP (Conférence des Ministres, Comité de Coordination, Secrétariat Permanent) et de consultation (Comités scientifiques et techniques).

Cet axe contribue à asseoir la légitimité politique de la CSRP, à accroître son influence stratégique, et à garantir la cohérence des efforts nationaux dans une approche de gouvernance partagée et solidaire entre les politiques nationales, sous-régionales et régionale, la transversalité des thématiques, et la cohérence avec les engagements internationaux des États membres.

### 5.2. Axe 2. Aménagement soutenable des pêcheries

L’aménagement des pêcheries constitue un levier essentiel pour garantir la durabilité biologique, l’acceptabilité sociale et la rentabilité économique de la pêche. Dans un contexte de forte pression sur les stocks, de dégradation des habitats et de mutation des pratiques de pêche,



Poissons séchés, Ndayane, Sénégal

il est impératif d'élaborer et de mettre en œuvre des dispositifs d'aménagement fondés sur la science, la concertation et l'équité.

### Les priorités

- Appuyer le développement ou actualiser les plans d'aménagement (en particulier pour les stocks partagés) sur la base de données scientifiques, et d'approches concertées.
- Promouvoir la cogestion, les formes de gouvernance inclusive et les approches participatives, en appuyant la reconnaissance des droits d'usage, les savoirs locaux, la responsabilisation des communautés, et la justice sociale dans l'accès aux ressources.
- Encourager l'harmonisation des dispositifs d'aménagement et de gestion entre États membres, pour les pêcheries marines et continentales.
- Renforcer les dispositifs de partage des données halieutiques et socio-économiques.
- Soutenir la définition des mécanismes d'allocation des ressources reposant sur la soutenabilité écologique et la sécurité alimentaire.
- Promouvoir une approche inclusive dans les dispositifs d'aménagement, garantissant la participation active des femmes à la gouvernance, la cogestion, la formulation des plans et la prise de décision.
- Soutenir la mise en place d'un observatoire sous-régional au service de la gestion des pêches et de l'environnement marin associé à des groupes thématiques.

Cet axe vise à promouvoir une exploitation rationnelle des ressources, adaptée aux capacités de renouvellement des écosystèmes,

et à sécuriser les moyens d'existence des communautés dépendantes de la pêche.

### 5.3. Axe 3. Lutte contre la pêche INN

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue l'un des principaux facteurs de déstabilisation des efforts de gestion durable dans la sous-région. Elle engendre des pertes économiques considérables, fragilise les écosystèmes, compromet la souveraineté alimentaire, et nuit à la compétitivité des pêches légales, artisanales comme industrielles.

Cet axe vise à renforcer les capacités collectives de lutte contre la pêche INN à travers des mécanismes concertés de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), l'harmonisation des dispositifs nationaux, et la coopération transfrontalière entre États membres.

#### Les priorités

- Redynamiser et rendre opérationnel l'UCOS basée en Gambie.
- Développer les systèmes SCS notamment du VMS, de l' AIS, pour optimiser l'inspection, et les opérations SCS.
- Renforcer les capacités humaines, techniques et institutionnelles de l'UCOS ainsi que des autorités nationales SCS.
- Promouvoir des mécanismes de partage d'informations et de données entre les États membres.
- Renforcer la synergie inter-administration et interservices au sein des États membres.
- Appuyer la traçabilité des produits de la mer et la lutte contre les circuits informels.



- Harmoniser les régimes de sanctions applicables à la pêche INN au niveau sous-régionale et renforcer la coopération judiciaire.
- Promouvoir les opérations conjointes de contrôle et de surveillance des pêches.

Cet axe entend affirmer une "tolérance zéro" face à la pêche INN et renforcer la crédibilité de la CSRP en tant qu'espace de vigilance, de redevabilité et de protection des intérêts de ses États membres.

#### 5.4. Axe 4. Science, innovation et systèmes d'information

Une gouvernance et une gestion efficace et crédible des ressources halieutiques reposent sur des bases scientifiques solides, des données fiables et des mécanismes d'analyse partagée. L'intégration des savoirs, la circulation de l'information et l'innovation technologique sont des leviers essentiels pour améliorer les politiques publiques, anticiper les changements et renforcer la transparence.

Cet axe vise à structurer durablement les fonctions de recherche, de veille, de modélisation et de diffusion des connaissances au sein de l'espace CSRP, par l'intensification de la coopération entre les institutions scientifiques nationales en charge des pêches, les universités de la sous-région et les partenaires internationaux.

##### Les priorités

- Mettre en place un réseau sous-régional des institutions scientifiques partenaires de la CSRP.
- Développer un observatoire sous-régional interdisciplinaire (centré sur les thèmes : pêche, océan, climat, et société).

- Améliorer les capacités de collecte, de traitement, d'analyse et de partage des données, notamment les systèmes d'information halieutique.
- Renforcer les systèmes d'alerte, de prévision et d'aide à la décision.
- Amplifier les collaborations scientifiques Sud-Sud et Sud-Nord.
- Promouvoir l'innovation, la recherche appliquée et technologique.
- Supporter l'amélioration de la sécurité des activités de pêche en mer, en soutenant la sûreté des embarcations notamment de la pêche artisanale.
- Renforcer l'intégration des questions de genre dans les programmes de recherche halieutique.
- Soutenir le dialogue entre sciences et politiques.

Cet axe soutient l'émergence d'une gouvernance halieutique fondée sur l'évidence, ancrée dans les réalités de terrain, et ouverte aux évolutions technologiques et sociétales.

#### 5.5. Axe 5. Aquaculture & Pêche continentale

Face à la pression croissante sur les ressources halieutiques marines, le développement soutenable de l'aquaculture et de la pêche continentale apparaît comme une priorité stratégique pour nos États membres afin de diversifier les sources de production, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et créer des opportunités économiques locales.

Ces secteurs offrent un potentiel important, à condition d'être encadrés par des politiques inclusives, adaptées aux contextes nationaux et territoriaux.

Cet axe vise à promouvoir une aquaculture durable, socialement équitable et écologiquement responsable, tout en soutenant la reconnaissance et la valorisation des pratiques de pêche continentale, souvent négligées dans les politiques halieutiques. Dans un esprit de complémentarité avec les initiatives nationales, la CSRP appuie la coordination et la dimension sous-régionale.

### Les priorités

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre cohérente d'une stratégie sous-régionale d'aquaculture durable et résiliente.
- Accompagner le développement de projets pilotes d'aquaculture, en favorisant le dialogue multi-acteurs, la planification

participative et l'inclusion des petits producteurs.

- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sous-régionale pour le développement de la pêche continentale comme levier de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- Promouvoir des solutions fondées sur la nature et des techniques adaptées aux écosystèmes locaux.
- Favoriser l'entrepreneuriat féminin et renforcer l'accès des femmes aux innovations, à la formation et aux dispositifs de financement dans les filières aquacoles.
- Encourager l'intégration de l'aquaculture et de la pêche continentale dans les politiques nationales et sous-régionale.

Cet axe vise à contribuer à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des États membres, tout en stimulant l'innovation et la diversification des systèmes aquatiques de production.

## 5.6. Axe 6. Économie bleue, alimentation et emploi

La transition vers une économie bleue équitable, inclusive et durable constitue un pilier stratégique pour les États membres de la CSRP. Elle nécessite une transformation profonde des filières halieutiques, marines et continentales, en valorisant mieux les ressources aquatiques, en soutenant l'emploi local, et en renforçant la souveraineté alimentaire.

La CSRP accompagne les États membres dans la mise en œuvre concertée de politiques favorisant l'autonomie économique, la sécurité alimentaire et l'intégration régionale dans les chaînes de valeur. Elle appuie l'accès équitable à des produits halieutiques sûrs, abordables et issus de filières responsables aux populations.



Conférence de haut niveau des ministres Africains en charge des pêches

## Les priorités

- Renforcer les chaînes de valeur halieutiques, de la production à la consommation, en intégrant les enjeux de qualité, de traçabilité et de compétitivité.
- Soutenir la transformation locale, et l'industrialisation durable.
- Promouvoir les emplois décents dans les filières aquatiques, notamment pour les jeunes, les femmes et les communautés littorales.
- Développer des mécanismes de financement adaptés à l'économie bleue, incluant la finance publique, la microfinance, les « fonds climat » et les partenariats publics-privés.
- Appuyer la structuration des marchés halieutiques nationaux et la régulation des flux commerciaux pour améliorer l'accès équitable aux produits et renforcer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle.
- Accompagner l'autonomisation économique des femmes mareyeuses dans les chaînes de valeur halieutiques.

Cet axe contribue à faire de l'économie bleue un levier de prospérité partagée, de justice sociale et de durabilité dans l'espace CSRP.

### 5.7. Axe 7. Résilience climatique et santé des écosystèmes marins

Les écosystèmes marins et côtiers de la sous-région sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique, de la pollution, de l'urbanisation côtière et de l'exploitation non durable des ressources. L'érosion de la biodiversité, la perte et la dégradation des habitats affectent la productivité halieutique et les services écosystémiques essentiels aux populations. Cet axe vise à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés face aux chocs environnementaux, à travers une approche intégrée de protection, de restauration et de gouvernance des milieux marins et côtiers.

#### Les priorités

- Promouvoir l'adoption d'engins et de techniques de pêche respectueux des éco-systèmes, notamment avec une attention particulière à l'utilisation d'équipements à moindre impact sur les habitats benthiques et les espèces vulnérables.
- Élaborer des projets de résilience (adaptation et atténuation) climatique pour les communautés côtières vulnérables, en particulier les communautés de pêche artisanale fortement exposées.

- Promouvoir la planification spatiale marine comme outil de gestion intégrée des usages, intégrant les besoins des pêcheries artisanales.
- Appréhender les effets de la pollution marine, impactant la productivité halieutique ou compromettant le développement de l'aquaculture.
- Préserver les écosystèmes, en particulier les sites dits essentiels, mangroves, herbiers, récifs, zones de frai.
- Intégrer les enjeux de santé des océans dans les politiques halieutiques et maritimes.
- Renforcer la résilience et la durabilité de la pêche artisanale, en soutenant la modernisation des équipements, l'accès sécurisé aux zones de pêche, la valorisation locale des produits, et l'amélioration des conditions de travail.

Cet axe contribue à préserver le capital naturel de la sous-région, à sécuriser les moyens d'existence à long terme, et à positionner la CSRP comme acteur engagé dans l'action climatique et la gouvernance écosystémique.

## 5.8. Axe 8. Renforcement institutionnel et positionnement stratégique

La mise en œuvre efficace et durable des ambitions stratégiques de la CSRP dépend de sa capacité à faire face aux défis actuels, à se doter de ressources adéquates et à affirmer sa place dans les arènes régionales et internationales. Un Secrétariat Permanent renforcé, une gouvernance modernisée, une stratégie de communication active sont autant de conditions nécessaires à la réussite du plan.

Cet axe vise à faire évoluer l'institution vers un statut opérationnel renforcé, ancré dans les besoins des États membres, capable de mobiliser et de coordonner les acteurs, et de porter une parole politique forte au service des ressources partagées.

### Les priorités

- Promouvoir la transparence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en vue de garantir une meilleure gouvernance et gestion des ressources.
- Renforcer la coordination entre les organes de gouvernance nationale avec le Secrétariat Permanent.
- Définir une stratégie de financement durable, alignée sur les priorités stratégiques.
- Valoriser la CSRP comme interface stratégique pour les partenaires techniques, scientifiques et financiers.
- Consolider l'image, la visibilité et l'influence sous-régionale et internationale de la CSRP.

Cet axe affirme le rôle central de la CSRP dans l'architecture de gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest et pose les bases d'un développement institutionnel cohérent, résilient et proactif.



## 6. Dispositif de mise en oeuvre



© 2025 P. Brehmer, CSRP/IRD

Conférence des Ministres de la CSRP, 2025, Dakar, Sénégal

La mise en œuvre du Plan Stratégique (2025–2029) repose sur l’architecture institutionnelle formellement définie par la Convention constitutive de la CSRP (1985). Ce dispositif respecte les rôles attribués aux organes statutaires de la Commission et garantit la cohérence des actions à l’échelle sous-régionale. Ce dispositif doit garantir la cohérence entre les niveaux sous-régional et national, mais aussi continentale et internationale, assurer un suivi rigoureux des actions, et mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à l’atteinte des objectifs fixés.

Dans un souci de flexibilité institutionnelle, la CSRP entend promouvoir l’organisation de réunions spéciales de la Conférence des Ministres en marge de grands forums internationaux ou régionaux (ex. : COP sur les changements climatiques « CCNUCC », Conférences UA). Ces réunions spéciales, limitées à moins d’une demie journée, ne se substituent pas aux sessions extraordinaires des Conférences des Ministres. Bien que la Convention de 1985 n’impose pas de quorum formel, la CSRP s’efforcera de garantir une représentation équilibrée des États membres lors de toute prise de décision, conformément au principe d’unanimité, afin d’assurer la légitimité politique et l’appropriation collective des orientations stratégiques.

### 6.1. Les organes de la CSRP mobilisés

#### Conférence des Ministres

La Conférence des Ministres, organe suprême de la CSRP, définit les objectifs de la coopération sous-régionale et prend les décisions et formule des recommandations relatives à la préservation, à la conservation et à l’exploitation des ressources halieutiques.

Elle adopte le Plan Stratégique, veille à son appropriation politique par les États membres et en suit la mise en œuvre. Ses décisions sont prises par consensus à l’unanimité des représentants des États membres.

## Comité de Coordination

Le Comité de Coordination, composé des directeurs des pêches ou de leurs représentants désignés, assure le lien entre la Conférence des Ministres et le Secrétariat Permanent. Organe consultatif, il guide les travaux du Secrétariat, formule des recommandations, organise les réunions techniques, et veille à la cohérence opérationnelle de la mise en œuvre.

## Secrétariat Permanent

Le Secrétariat Permanent, organe exécutif de la CSRP, est chargé de la coordination, du suivi, de la communication et de la gestion technique du Plan Stratégique. Sous l'autorité de la Conférence des Ministres, il anime les actions sous-régionales, mobilise les partenaires, prépare les réunions et assure le "reporting" stratégique.

Chaque État membre, à travers ses correspondants nationaux désignés, participe à la mise en œuvre en assurant :

- L'intégration des priorités sous-régionales dans ses politiques halieutiques nationales.
- La remontée d'informations et de données.
- La participation active aux comités, réunions techniques et organes de gouvernance de la CSRP.

## 6.2. Organisation fonctionnelle de la mise en œuvre

Pour assurer une mise en œuvre efficace, cohérente et structurée de son Plan stratégique 2025–2029, la CSRP s'appuiera sur trois pôles techniques opérationnels, reflétant les priorités structurelles de l'organisation :

### Pôle Aménagement des Pêches et Aquaculture (APA)

Ce pôle regroupe les fonctions de planification des pêcheries partagées, de promotion de l'aquaculture durable, et de la production de données scientifiques. Il intègre les volets systèmes d'information halieutiques, recherche appliquée et gestion des connaissances, en lien avec les institutions scientifiques sous-régionales.

## Pôle Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)

Principal instrument de lutte contre la pêche INN, ce pôle assure la coordination des dispositifs de surveillance, la coopération transfrontalière, l'interopérabilité des systèmes de suivi (VMS, AIS), et la mutualisation des capacités de contrôle.

## Pôle Harmonisation des Politiques et Législations (HPL)

Ce pôle soutient la convergence juridique et réglementaire des cadres nationaux, facilite l'élaboration de normes sous-régionales et accompagne les États membres dans l'adaptation de leurs législations aux conventions et accords sous-régionales, régionaux, et internationaux. Il assure aussi le lien entre la CSRP et les cadres continentaux (CEDEAO, UA) et les forums internationaux.

Chaque pôle fonctionnera de manière transversale avec les États membres, les partenaires techniques et les experts mobilisés, sous la coordination du Secrétariat Permanent.

## 6.3. Gestion financière et conformité

Le Service Financier et Comptable (SFC) de la CSRP joue un rôle central dans la gouvernance et la mise en œuvre du Plan Stratégique. Opérationnel depuis la création de l'organisation, ce service a vu ses capacités renforcées par l'adoption, en 2015, d'un manuel de procédures internes conforme aux standards internationaux de gestion financière, de transparence et de redevabilité.

Ce socle de rigueur comptable permet à la CSRP de garantir une gestion prudente, traçable et transparente des ressources et de répondre aux exigences de diligence des partenaires au développement, mais aussi de se positionner comme une institution de confiance pour accueillir et exécuter des projets d'envergure sous-régionale. Dans le cadre du Plan 2025–2029, la CSRP s'engage à :

- Actualiser son manuel de procédures administratives, comptables et financières en tenant compte des évolutions normatives, des exigences des bailleurs (ex. : UE, AFD, Banque mondiale, GEF, USAID, JICA) et des besoins de redevabilité multi-acteurs.
- Renforcer les capacités humaines du service, notamment dans le suivi budgétaire, l'analyse financière et la gestion multi-projets.
- Procéder à l'audit régulier comme garantie de bonne gouvernance et de transparence.

Le renforcement du SFC est un levier stratégique pour mobiliser des financements structurants et réaffirmer la CSRP en tant que maître d'œuvre de la gouvernance halieutique sous-régionale.

#### 6.4. Articulation multi-niveau et partenariats

Les actions de la CSRP, bien qu'ancrées à l'échelle sous-régionale, s'articulent avec les cadres régionaux, continentaux et internationaux, en vue d'assurer cohérence, synergie et reconnaissance.

Le Secrétariat Permanent collabore étroitement avec les institutions scientifiques, les organisations professionnelles, les ONG, les partenaires au développement, et le secteur privé, dans une logique de complémentarité, de subsidiarité et de redevabilité.

Ces partenariats visent à renforcer l'appropriation collective du Plan Stratégique, à élargir sa portée et à en garantir la soutenabilité.

La CSRP veillera à renforcer sa participation et sa visibilité dans les enceintes internationales clés pour la gouvernance des ressources halieutiques, la biodiversité et le climat, notamment :

- la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), en lien avec ses approches écosystémiques ;
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en lien avec les stratégies de résilience côtière, d'atténuation et d'adaptation ;
- les initiatives maritimes globales telles que la BBNJ, la Décennie des sciences océaniques (UNESCO), et l'Initiative Ceinture Bleue (BBI).

Le Secrétariat Permanent agit comme interface stratégique entre les États membres et ces mécanismes, en mobilisant l'expertise scientifique sous-régionale, en contribuant aux dialogues politiques globaux, et en facilitant l'accès aux financements multilatéraux comme les fonds climat, biodiversité, et désormais océans.



Side event de haut niveau organisé par la CSRP et la RIM, UNOC3, Nice, France

## Glossaire des acronymes

<b>AFD :</b>	Agence Française de Développement
<b>AIS :</b>	Automatic Identification System
<b>BBI :</b>	Blue Belt Initiative
<b>BBNJ :</b>	Biodiversity Beyond National Jurisdiction
<b>CBD :</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>CCNUCC :</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>COP :</b>	Conférence des Parties
<b>CPCO :</b>	Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée
<b>CSRP :</b>	Commission Sous-Régionale des Pêches
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
<b>GEF :</b>	Global Environment Facility
<b>GIZ :</b>	Agence allemande pour la coopération internationale
<b>IRD :</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>JICA :</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>ODD :</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSMA :</b>	Port State Measures Agreement
<b>SFC :</b>	Service Financier et Comptable
<b>UA :</b>	Union Africaine
<b>UICN :</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNCLOS :</b>	United Nations Convention on the Law of the Sea
<b>UCOS :</b>	Unité de Coordination des Opérations de Suivi, Contrôle et Surveillance
<b>USAID :</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>VMS :</b>	Vessel Monitoring System
<b>ZEE :</b>	Zones économiques exclusives

## Appel aux partenaires au développement

”

La Conférence des Ministres, réunie en sa 22e Session Ordinaire, prend acte avec satisfaction de l'élaboration du nouveau Plan Stratégique quinquennal de la CSRP, aligné sur ses orientations, telles que définies lors de la réunion des membres de la Conférence des Ministres, le 9 octobre 2024 à Tanger (Maroc).

Consciente des enjeux qui affectent le secteur des Pêches et de l'Aquaculture, la Conférence affirme son attachement à une mise en œuvre effective, cohérente et ambitieuse de ce plan. Dans cet esprit, et convaincue que les défis à relever requièrent une solidarité internationale renouvelée et une approche sous-régionale, la Conférence des Ministres lance un appel solennel à l'ensemble des partenaires au développement pour apporter l'appui nécessaire à la CSRP dans la mise en œuvre de ce Plan. Ce soutien, indispensable à la consolidation de la gouvernance sous-régionale des pêches, permettra de renforcer les actions en faveur de la durabilité du secteur, de la résilience des écosystèmes aquatiques, de l'intégration sous-régionale et du bien-être des populations de ses États membres.



© 2025 P. Brehmer, CSRP/IRD

Appel solennel aux partenaires au développement par les Ministres de la CSRP, Sénégal



Marché aux poissons, Bissau, Guinée-Bissau



Village de pêcheurs artisans, Gambie



Rédaction, conception & réalisation graphique :  
© 2025/CSRP, avec l'appui de l'IRD.





Cabo Verde

Mauritanie

Sénégal

Gambie

Guinée-Bissau

Guinée

Sierra Leone

États  
membres  
de la CSRP



**CSRP**

**Secrétariat Permanent de la CSRP**

116, Allées Serigne Ababacar SY Liberté

BP 25485, Dakar, Sénégal

☎ (+221) 33 864 04 75 - Fax (+221) 33 864 04 77

@ spcsrp@spcsrp.org

🌐 www.spcsrp.org

